

« Comment faire face au coût de la rentrée scolaire? (2/2)

L'accès à l'éducation oblige des familles ou des jeunes à faire des sacrifices financiers. Entre fournitures, logement et alimentation, les dépenses sont importantes.

Les aides sont insuffisantes. Certaines dépendent des politiques locales et cette situation hétérogène génère des inégalités. Or l'éducation est un droit.

Chaque année, la rentrée scolaire entraîne des coûts qui peuvent s'avérer pesants pour le budget des familles. Avec l'inflation, celui des fournitures scolaires connaît une augmentation, amortie certes par la baisse du cours du papier, mais qui reste malgré tout supérieure au niveau d'avant la crise sanitaire. Par ailleurs, le coût de la rentrée ne se limite pas aux fournitures scolaires, les familles doivent aussi déboursier pour les vêtements, le transport, la restauration scolaire, voire l'internat. Face à ces dépenses, le montant de l'allocation de rentrée



**ISABELLE VUILLET
ET MICHAEL
MARCILLOUX**
Cosecrétaires CGT
Edu'Action

Des solutions existent, avec la vente de fournitures d'occasion ou le système d'achats groupés. Elles reposent malgré tout sur des associations ou sur la bonne volonté de quelques-uns.

En partant du postulat que l'éducation est un droit pour tous les enfants et jeunes, il faut aboutir à certaines revendications simples qui garantissent la possibilité pour chaque famille de voir ses enfants suivre une scolarité sereine sur le plan matériel. Pour cela, il faut instaurer la gratuité des fournitures scolaires, de la maternelle au lycée.

De même, il faut assurer la mobilité des lycéens

avec la gratuité des transports, un service public de la restauration. Par ailleurs, afin que chaque lycéen et lycéenne puisse s'inscrire dans l'établissement de son choix quel que soit l'éloignement, il faut assurer des solutions de logement gratuites.

Il faut assurer la mobilité des lycéens avec la gratuité des transports.

Encore trop de jeunes renoncent à s'inscrire dans la filière de leur choix à cause des frais de l'internat. C'est inacceptable.

Enfin, pour les lycéens et lycéennes, notre organisation revendique le versement d'une allocation personnelle, afin que ces jeunes puissent faire l'apprentissage de l'autonomie financière. L'éducation est un droit. C'est à l'État de s'assurer, à tous les maillons de la chaîne, que ce soit le cas pour toutes et tous. ■

Il faut revaloriser les aides en fonction de l'inflation et créer un complément spécifique, en particulier pour les élèves en lycée professionnel.

Toutes les familles ne le savent que trop, il y a un écart important entre le beau principe de la gratuité de la scolarisation des élèves et la réalité: la rentrée scolaire a bien un coût, et il ne cesse de croître. Aux dépenses en livres, fournitures et habillement – dont les vêtements et outils de travail des lycéens professionnels –, il faut ajouter les frais de cantine, d'internat ou de garderie, voire des activités périscolaires. L'ensemble pèse lourd dans le budget des familles, notamment les plus modestes d'entre elles. L'allocation de rentrée scolaire (ARS), versée chaque année à la mi-août par les CAF, est donc une prestation familiale essentielle pour faire face à ces dépenses. Mais cette allocation doit être améliorée.

Une première proposition mettrait fin à une incohérence flagrante: l'instruction ayant été rendue obligatoire à partir de l'âge de 3 ans depuis la rentrée 2020, il est anormal que l'ARS ne soit versée que pour les enfants de 6 ans et plus. Pour les enfants scolarisés dans un établissement scolaire dès 3 ans, la rentrée engendre des frais non négligeables pour les familles. Ceux-ci avaient été estimés, par le ministère de l'Éducation nationale lui-même, à 520 euros en 2015. Ce montant est sûrement bien supérieur aujourd'hui avec l'inflation.

Notre deuxième proposition concerne les montants de l'ARS – qui vont de 416,40 euros par enfant de 6 à



**NICOLAS
GAVRILENKO**
Membre du bureau
de l'Union des familles
laïques (Ufal)

10 ans à 454,60 euros pour les 15-18 ans – et leur indexation. La priorité est d'augmenter l'ARS pour rattraper les dernières années de hausse des prix. En effet, s'il y a bien eu des revalorisations, et celle de cette année a été de 4,6%, l'inflation cumulée a été plus importante. Il faut non seulement compenser cet écart, mais aussi indexer l'ARS sur l'évolu-

tion des prix. Il faut également élargir le nombre de familles bénéficiaires. Les plafonds de ressources à respecter pour percevoir cette prestation sont trop bas et excluent, par exemple, un couple avec un ou deux enfants dont chaque parent gagne le Smic. Si, par principe, nous défendons l'universalité des prestations de la Sécurité sociale financée par la cotisation sociale, les plafonds devraient au minimum intégrer les classes populaires dans leur ensemble.

Enfin, notre troisième proposition concerne les élèves en lycées professionnels dont les coûts de scolarité sont les plus élevés du fait de fournitures spécifiques, supérieurs de 70% à ceux des autres lycéens d'après les chiffres du ministère. À cela s'ajoute la surreprésentation d'élèves issus de familles modestes: il est donc urgent de prendre en compte cette situation pour mettre fin à cette injustice avec un complément spécifique que nous estimons à au moins 50% du montant de l'ARS.

Loin d'être une prestation superflue comme le pense une partie de la classe politique, l'ARS doit être revalorisée et élargie pour devenir un déterminant essentiel de la scolarisation de tous dans de bonnes conditions, et donc de l'avenir de nos enfants. ■

La priorité est d'augmenter l'ARS pour rattraper des années de hausse des prix.